



# VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON  
POUR LA DÉFENSE DU  
DROIT D'ASILE

## **Politique d'intégration**

Quid des  
personnes au  
statut précaire ?

## **Mouvement de soutien au «523»**

Un bilan  
remarquable

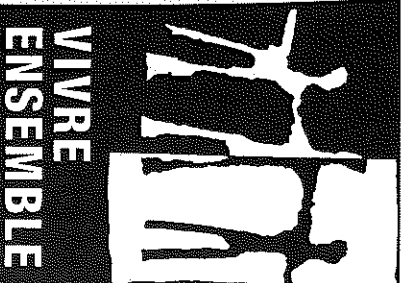
## **Aide d'urgence**

Une seule  
logique:  
la dissuasion

Berne, manifestation contre  
la LEtr et la LAsi, 17 juin 2006

N° 111 - février 2007





## Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

### Solidarité sans frontières

Neunggasse 8  
3011 Berne  
Tél. 031-311 07 70

### BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne  
c/o Café-Teakoom Samawat  
1 rue des Armes  
2502 Biennne  
Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura

8 Bellevoie  
2800 Delémont  
Tél. 032-421 35 60  
Permanence: lundi 14h-18h

### FRIBOURG

Bureau de consultations  
juridiques Caritas Suisse/Eper  
2 rue du Bolzél  
1705 Fribourg  
Tél. 026-425 81 02

Permanence: lundi, mardi, jeudi,  
vendredi de 9h à 12h,  
2 rue du Bolzél à Fribourg

### GENÈVE

Coordination genevoise  
de défense du droit d'asile  
Case postale 110  
1211 Genève 7

### Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse  
Case postale 171  
1211 Genève 8  
Tél. 022-807 07 00

### ELISA

Case postale 110  
1211 Genève 7  
Tél. 022-733 37 57  
Permanence: lundi et mercredi  
15h-18h, vendredi 14h-16h  
Maison de la Croisette  
158 rue de Vernier

### NEUCHÂTEL

Centre social protestant  
11, rue des Pards  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032-722 19 60

### Coordination asile/NE

Case postale 456  
2000 Neuchâtel

### Groupe accueil réfugiés

Case postale 686  
2300 La Chaux de Fonds  
Permanence: mardi 19h-20h  
au Centre de rencontre  
12 rue de la Serre

### TESSIN

Ufficio svizzero  
accoglienza profughi  
19 via del Sole  
6963 Pregassona  
Tél. 091-971 27 02

Aiuto ai rifugiati  
casella postale 101  
6833 Vacallo

### VALAIS

Centre Suisses-Immigrés  
27 avenue des Mayennais  
Case postale 280  
1951 Sion  
Tél. 027-323 12 16

Comité valaisain pour la  
défense du droit d'asile  
Case postale 281  
1951 Sion

### VAUD

SOS-Asile/VD  
Case postale 7489  
1002 Lausanne  
Tél. 021-351 25 60

Service d'aide juridique  
aux exilés (SMAE)  
4 rue Fanning  
1002 Lausanne  
Tél. 021-351 25 51

Permanence:  
lundi 16h-20h  
mercredi 16h-20h

### Centre d'accueil

ARAYOH-ELISA-SAJE  
(pour le centre d'enregistrement)  
Gare CFF  
1337 Vallorbe  
Tél. 021-843 21 25

## Editorial

# Jusqu'ou sommes-nous prêts à aller ?

**A** peine les durcissements apportés à la loi sur l'asile (LAsi) et à la nouvelle loi sur les étrangers (LEr) sous toit, au lendemain du 24 septembre comme pour rassurer la population qui les a largement approuvées, des politiciens n'ont eu de cesse de proclamer «*que la loi sera appliquée de façon humaine*», «*que certaines mesures ne seront nécessaires que pour quelques rares cas individuels*»

Est-ce de la naïveté, de l'aveuglement, au pire de la mauvaise foi, au mieux un certain remords? On ne légifère pas pour quelques quidams recalculants. Etpourt-on vraiment appliquer «de façon humaine» une loi essentiellement inhumaine.

Quand on met de telles armes à disposition des exécutants, c'est bien pour qu'elles soient utilisées. Il est à craindre que le redoutable arsenal des mesures législatives, combinant des mesures de détermination de longue durée, de contrôle, de mise à l'amende, d'assignation à résidence, de mise à l'écart de lieux publics et de précarisation jusqu'à l'indigence de personnes dont le seul délit est leur présence sur le sol suisse soit un jour ou l'autre mis en oeuvre par certains cantons particulièrement zélés, comme d'ailleurs le montre l'exemple de certains cantons alémaniques (voir p. 13)

L'acharnement mis à mal traiter et à châtier de plus en plus durement les requérants est un acte politiquement irresponsable, car propre à encourager

et à favoriser une attitude hostile, voire agressive et/ou violente de la population envers ces «coupables désignés» que sont devenus les requérants déboutés et les requérants dont la demande a fait l'objet d'une non-entrée en matière (NEM).

Ces mesures déshumanisantes et répressives appliquées à une catégorie de personnes, uniquement en raison de leur statut de séjour, se rapprochent dangereusement de la logique qui a animé l'Allemagne nationale socialiste à construire des camps d'internement, des Lager. Dans le sens rigoureux du terme, avant de devenir des camps d'extermination, les Lager allemands ont été des lieux où vivaient reclus des individus, considérés comme étant dangereux pour la sécurité de l'Etat, sans qu'ils aient commis d'action pénalement répréhensible, mais en raison de ce qu'ils étaient, Roms, juifs, handicapés, homosexuels.

Soyons vigilants et ne nous laissons pas leurrer par un discours politico-médiatique banalisant et occultant les véritables enjeux de mesures destructrices. Ce qui est en train de se passer sous nos yeux appelle à un acte de résistance civique fort et à de la persévérance pour s'opposer à la dérive de nos autorités. Il en va de notre propre dignité et de la crédibilité de notre Etat de droit. Lisez l'article sur le mouvement de soutien aux «523» déboutés du canton de Vaud (p. 6), la résistance porte ses fruits !

Françoise Kopf

### A nos abonnés

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder. Vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.

**VIVRE ENSEMBLE**  
Bulletin et centre de documentation romain sur le droit d'asile  
Case postale 171  
1211 Genève 8  
Tél. (022) 320 60 94  
Fax (022) 807 07 01  
www.asile.ch/vivre-ensemble

**Comité de rédaction:**  
Françoise Jacquemattaz (VS), Françoise Kopf (SO), Danielle Othemin-Girard (NE), Yves Brutsch (GE), Manuel Hinoi (FR), Christophe Talmacher (VD)

**Responsables:**  
Isabelle Furrer

**Pour s'abonner:**  
Virer Fr. 20.- au  
CCP 12-9584-1 ou  
Banque Coop GE gpl.  
401612.290090-6/8440  
5 numéros par an

INTÉGRER... APRÈS DES ANNÉES DE MARGINALISATION ?

## Un peu de cohérence, s.v.p. !

De l'UDC aux socialistes, tout le monde s'exprime depuis quelques mois sur l'intégration en vue des prochaines élections fédérales. Les faits divers ne manqueront pas hélas d'alimenter un débat, qui mériterait pourtant d'être traité avec plus de sérieux. Car ce qu'on nous présente parfois comme une politique cohérente rate son objectif en laissant de côté les étrangers au statut précaire, qui devraient pourtant être les premiers destinataires d'une politique d'intégration.

Il est évidemment légitime de chercher à définir une politique d'intégration ambitieuse, à un moment où les faits divers, la propagande populiste et les perceptions subjectives liées au brassage des populations semblent remettre en cause un «vivre ensemble» spontané. Encore faut-il voir à qui s'adresse cette politique. Car paradoxalement, l'intégration figurant dans la législation sur les étrangers ne concerne a priori pas grand monde. Mis au bénéfice des bilatérales, les Européens sont traités à part, et du fait de la discrimination qui frappe les non-européens, seuls des cadres et spécialistes venant d'autres pays devraient être admis en Suisse. Va-t-on vraiment faire une politique d'intégration pour les directeurs de multinationales ?

tique d'intégration dont on nous parle laisse délibérément de côté les demandeurs d'asile, que l'on continue de traiter en les marginalisant à l'extrême, comme s'ils allaient repartir dès demain.

C'est pourtant la présence de ces personnes délibérément précarisées qui est à l'origine du malaise social qui conduit à vouloir renforcer les mesures d'intégration. La Suisse officielle se laisse piéger ici par sa volonté d'exclusion et de dissuasion. Car la réalité est têtue: même si on s'emploie toujours à perpétuer l'argument du 90% de cas abusifs, le fait est que près de la moitié des demandeurs d'asile finissent tout de même par rester en Suisse, au prix d'un véritable parcours du combattant très peu propice à une intégration satisfaisante.

### Idem pour les sans-papiers

A certains égards les sans papiers, auxquels on s'obstine à refuser une régula-

### Plus de 120'000 permis de séjour

Pour les onze premiers mois de l'année 2006, 9'601 demandes d'asile ont été enregistrées, alors que 7'090 permis de séjour ont été accordés après octroi de l'asile, suite à un mariage ou à titre humanitaire (transformation de l'admission provisoire en permis B). Depuis 1990, 123'432 anciens demandeurs d'asile sont ainsi passés dans la population étrangère ordinaire. Un nombre auquel il faudrait ajouter les regroupements familiaux ultérieurs, pour avoir une idée complète de cet apport à la population étrangère.

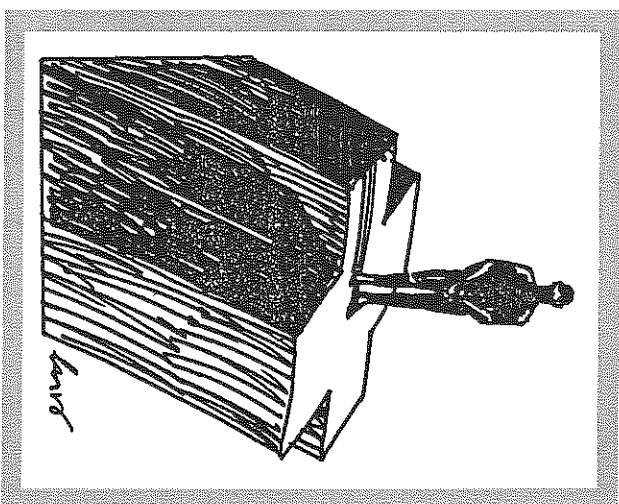
risation massive fondée sur la réalité économique, font l'objet d'un même traitement. Vivant dans la précarité, ils ne font bien sûr pas l'objet d'une politique d'intégration. A long terme, certains d'entre eux finissent pourtant par décrocher un statut, suite à un mariage, en lien avec des motifs humanitaires, ou autres. Comme pour les rescapés du droit d'asile, la Suisse découvre alors l'existence de ces étrangers qui vivent déjà en Suisse de longue date, et elle voudrait désormais les sommer de s'intégrer au plus vite.

Tout le paradoxe est là. Dans les faits, notre politique d'intégration ne s'adresse pas à des nouveaux venus, mais à des femmes et des hommes qu'on s'est longtemps appliqué à traiter comme des sous-hommes. Croit-on vraiment que c'est ainsi qu'il est possible de réussir ?

### Un accueil dissuasif

On peut bien souligner, comme le faisaient le 12 janvier les quotidiens *24 Heures* et *Tribune de Genève*, que le problème d'intégration le plus brillant s'observe chez certains enfants des migrants des années 80 et 90. Encore faudrait-il se demander comment ces adolescents et jeunes adultes d'aujourd'hui ont vécu leur enfance, alors que leur famille vivait dans la promiscuité d'un logement collectif pour requérants d'asile ou dans la peur générée par la clandestinité. Une part de la délinquance, des incivilités et de l'asocialité qui s'observent ici où là, résulte à n'en pas douter du gâchis humain lié à notre politique «d'accueil dissuasif». S'attaquer sérieusement aux problèmes d'intégra-

tion implique de s'attaquer véritablement à cette question centrale. La plupart des non-européens admis en Suisse sont en effet aujourd'hui des anciens requérants d'asile et sans papiers.



### Une intégration trop tardive

C'est à l'arrivée qu'un immigrant est le plus disposé à fournir des efforts, parfois considérables, pour se faire sa place dans la société d'accueil. Il a franchi de nombreux obstacles pour arriver en Suisse et il reste prêt à en franchir d'autres pour obtenir enfin le droit à une vie digne. Ceux qui insistent sur la nécessité de parler la langue du pays, en en faisant une condition pour l'obtention du permis C avancent en marchant sur la tête. Ce n'est pas après dix ans de permis qu'il faut pousser les migrants à par-

**Requérants mis de côté**  
Le problème majeur, largement ignoré, c'est que la poli-

faire leurs connaissances linguistiques. C'est tout de suite, quand le nouvel arrivant y est le plus ouvert.

### L'apprentissage de la langue

Hélas, s'il existe divers cours de français pour les requérants d'asile, ils sont partout en nombre insuffisant et se limitent souvent au b-a-ba. Parce qu'elle est essentielle pour s'insérer dans la société d'accueil la maîtrise de la langue devrait être un objectif de base des structures d'accueil, et l'occasion de véhiculer dans le même temps nombre de notions clés de la vie sociale dans notre pays. Dire à un ancien requérant qui décroche enfin son permis B après cinq ans de galère

qu'il doit apprendre le français n'a guère de sens. S'il a pu se débrouiller jusqu'ici, il n'en verra pas la nécessité.

Tout indique, malheureusement, que la Suisse, va poursuivre sa politique négative à l'égard de ceux qui ne demanderaient pas moins que de s'y intégrer harmonieusement. Dans ce débat faussé par les positionnements politiques, l'intégration n'est malheureusement plus qu'un enjeu électoral utilisé avec beaucoup d'hypocrisie. On y manie plus la menace du non renouvellement de permis, que l'invitation à trouver sa place parmi nous dès le premier jour.

Yves Brutsch

Vaud

MOUVEMENT DE SOUTIEN AU «523» DÉBOUTÉS

## Les luttés paient !

Après plus de deux ans et demi de lutte, de nombreux permis de séjour obtenus, la classe politique vaudoise soutenant les déboutés de l'asile, un soutien tout azimut, la Coordination Asile Vaud présente un bilan positif de son action en faveur des déboutés du droit d'asile du canton !

Cette Coordination, composée par diverses associations de soutien comme le mouvement «En 4 ans on prend racine», l'Association des survivant-e-s de la Drina Srebrénica ou encore l'Association des femmes kosovares isolées, a été lancée en juin 2004.

Elle a inscrit la plus belle page de son histoire avec la fameuse affaire des «523». A l'origine, le ministre socialiste Pierre Chiffelle, souhaitant régler le sort des plus de 2'500 déboutés de l'asile qui séjourneraient toujours sur territoire vaudois, avait effectué un premier tri et entamé des discussions avec les autorités fédérales pour environ 1'200 personnes. Un accord a été passé en mai 2004 avec l'Office fédéral de migrations (ODM), dont les termes étaient très simples: le canton s'est engagé à renvoyer

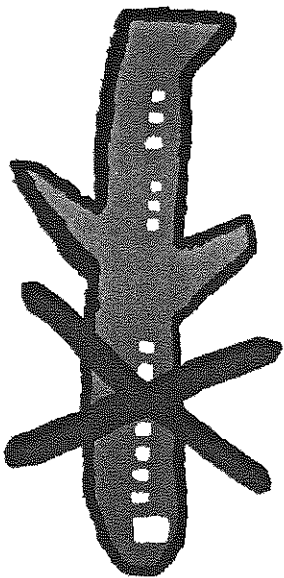
les déboutés, au besoin par la force, en échange d'un taux d'acceptation de 50%. C'est ainsi que 523 personnes n'ont pas été régularisées, tandis que 175 autres, toutes originaires d'Ethiopie ou d'Erythréa, ont été purement écartées de l'examen fédéral.

vingt-quatre heures sur vingt-quatre et l'accompagnement au jour le jour.

**Un résultat des plus encourageants**  
Même si, à ce jour, tous les cas n'ont pas été réglés, un bilan chiffré montre que la lutte a payé. Depuis la création de la Coordination Asile Vaud le 24 juin 2004, 53 décisions positives ont permis de régulariser le séjour de 167 personnes (82 parents/adultes et 85 enfants, y compris des enfants majeurs) faisant partie du groupe des «523». A noter que 25 dossiers (soit 79 personnes) ont été régularisés avant les négociations de 2006, et que 28 dossiers (soit 88 personnes) l'ont été postérieurement. Sur ces 53 décisions accordant l'admission provisoire, 23 ont été immédiatement transformées en permis B. A ceci, il faut encore ajouter 14 décisions positives pour des déboutés protégés par la Coordination Asile Vaud (51 personnes), mais non inclus dans les «523» ni dans les «175».

### Un effet boule de neige

A Lausanne, des refuges se sont ouverts dans 26 églises ou lieux symboliques au gré des tournus entre communautés protestante, catholique puis israéliite. Comme au moment du refuge de Bellevaux en 2001, c'est une mosaïque humaine qui a fait la force de cette mobilisation. Au niveau du Parlement, pétitions, motions, postulats se sont succédés, non seulement en faveur de personnes incluses dans les groupes des «523» ou des



**STOP aux renvois**

### Une forte mobilisation

La Coordination Asile Vaud a multiplié les actions pour protéger les déboutés de ce marchandage politique, mais aussi d'autres personnes en dehors du groupe des «523» ou des «175». Des coordinations se sont ouvertes localement dans sept régions du canton: Lausanne, Vevey-Riviera, Yverdon - Nord vaudois, Payerne, Chablais, La Côte et Vallée de Joux. Ceci implique la mobilisation de beaucoup de gens et d'énergie pour tenir les assemblées générales hebdomadaires, ainsi que lors des périodes d'ouverture de refuge, où il a fallu assurer, parfois sur plusieurs mois, la «protection»

«175», mais aussi en faveur d'autres déboutés. Il en est résulté une grave crise institutionnelle entre le Conseil d'Etat et un Grand Conseil frondeur qui, malgré sa majorité de droite, a soutenu la Coordination Asile Vaud plus d'une vingtaine de fois lors de différents votes.

### Une victoire politique

Au fil des mois et des démarches, une victoire politique a été obtenue par le vote majoritaire du Grand Conseil enjoignant au Gouvernement de préparer un décret en vue de régulariser la situation des groupes des «523» et des «175». Ceci a obligé le Conseil d'Etat à modifier sa position et à entamer en 2006 de nouvelles négociations avec l'ODM, qui a accepté de revoir les dossiers des «523». Même si une issue heureuse pour les «523» paraît relativement réaliste, le mouvement ne s'arrêtera pas là. Plusieurs dizaines de familles restent en attente. Une solution semble pouvoir être trouvée en faveur du groupe des «175», le canton expérimentant les possibilités offertes par le nouvel article 14 de la loi sur l'asile (LAsi). Le sort des autres déboutés est par contre plus incertain.

### Un héritage fabuleux

La Coordination Asile Vaud s'est aussi inspirée de l'expérience et des réseaux de tous les mouvements de résistance qui l'ont précédée sur le canton. Citons rapidement le refuge de Saint-Amédée en 1986, sous l'égide de SOS-Asile Vaud, la stratégie des accompagnements au Service de la Population de Kosové-Urbances en 1998 pour éviter des arrestations dans les locaux de la police des

étrangers, les succès des ex-saisonniers d'ex-Yougoslavie de 1997 à 2000, ou encore le refuge de Belleaux en 2001 du mouvement «En 4 ans on prend racine».

### Le mouvement se poursuit

Avec les dernières lois votées le 24 septembre 2006, le robinet à arbitraire va continuer à couler. Au niveau vaudois, une commission pérenne a été votée par le Grand Conseil et elle devrait se pencher sur les cas de personnes victimes d'arbitraire dans l'examen de leur demande ou en danger en cas de retour. La situation des personnes frappées de non-entrée en matière (NEM) et des interdits de travail continue à rester préocupante et humainement inacceptable. Des milliers de «sans-papiers» vivent aussi sur territoire vaudois et demeurent exclus, pour le moment du moins, des régularisations obtenues.

La violence d'Etat va s'abattre encore sur ces populations, appelant la poursuite du mouvement de résistance. Le succès obtenu récemment, ainsi que celui des ex-saisonniers d'ex-Yougoslavie en 2000, donne un certain espoir. On peut aussi penser qu'il a durablement inscrit un esprit de fronde et de détermination dans le cœur de la population vaudoise.

Christophe Tatemacher

Merci à Julia Ogay-Zosso qui a fourni ses statistiques. Je me suis inspiré largement du texte de Yves Sancey, «Du refuge de Belleaux à la lutte des «523» déboulé-e-s», publié dans «La politique suisse d'asile à la dérive. Chasse aux "abus" et démantèlement des droits». Ed. d'En Bas et SOS-Asile Vaud, Lausanne 2006.

UNE EXPÉRIENCE DÉBUTE À GENÈVE

## Le temps du passage à l'acte

Une assemblée constitutive destinée à donner un cadre juridique aux préparatifs de lancement d'un Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers devait se tenir le 8 février. Trop tard pour que nous puissions en rendre compte. Si les choses se confirment, celle-ci devrait mettre sur orbite une association pour avancer concrètement dans la recherche de fonds et la définition du travail concret de cet Observatoire. A Genève, où les collaborations sont plus simples à mettre sur pied, la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie se lance cependant, dès à présent, dans une expérience au niveau cantonal qui servira sans doute de test pour la mise en place de l'Observatoire national.

Prolongement naturel de la campagne pour le double non, l'idée de l'observatoire, discutée à différents niveaux depuis l'été dernier, a très vite rencontré un écho favorable à Genève, où différentes permanences ouvertes aux étrangers en général ou aux requérants d'asile participaient aux travaux de la Coordination référendaire. L'envie de passer à l'action sans trop attendre et la crainte que les préparatifs au niveau suisse ne prennent passablement de temps ont conduit assez rapidement à imaginer la mise sur pied d'une expérience cantonale qui puisse servir à identifier les problèmes pratiques et à tester des solutions concrètes.

### L'impulsion est donnée

C'est le Centre social protestant de Genève qui a donné l'impulsion décisive en proposant de mettre un stagiaire à disposition de l'observatoire genevois. Autre

organisme très impliqué dans la défense des étrangers, le syndicat SIT accepta très vite de fournir une place de travail pour l'activité liée à l'observatoire. Les moyens humains et matériels furent ainsi rapidement trouvés. C'est ainsi que depuis le 15 janvier, Aldo Brina, jeune politologue déjà familier des structures associatives, s'est lancé dans un travail d'exploration de la réalité concrète des pratiques administratives dans les domaines du droit d'asile et du droit des étrangers.

### Le travail commence

Première étape, pour l'«observateur» genevois, s'immerger dans la pratique des différentes permanences et services de consultation pour réfugiés et immigrants. Les discussions préalables l'ont montré, le repérage des cas les plus significatifs implique un travail de réseau et des rapports de confiance avec celles et ceux qui sont actifs sur le terrain pour que la communication soit aussi fluide que possible.

Dans un second temps, il s'agira de définir sous quelle forme les cas intéressants peuvent être relatés. Fiche type, mode de classement, mots-clés et base de données informatiqués, tout est à inventer. Réalisée à petite échelle, l'expérience genevoise devrait cependant pouvoir faciliter grandement la mise sur pied de l'observatoire national. Nous en parlerons.

Yves Brutsch

## TRAVAIL ET PERMIS F Un mieux dans le provisoire

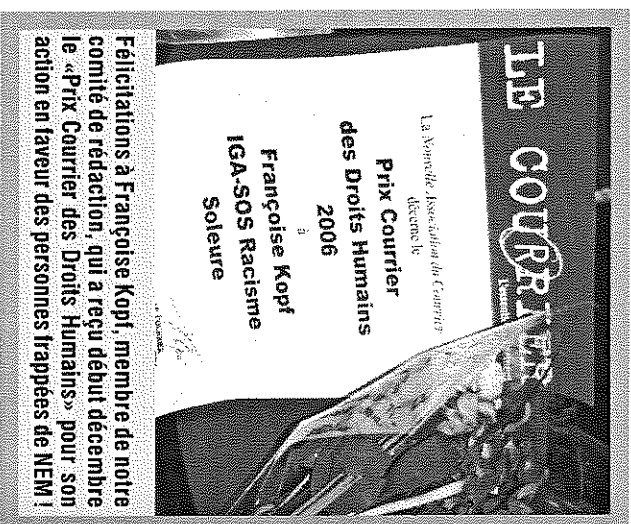
De différents côtés, les récentes modifications apportées au statut des personnes admises provisoirement (permis P) commencent à déployer leurs effets. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, les permis F ne sont plus placés en dernière priorité sur le marché de l'emploi. L'article 3 de l'Ordonnance sur la limitation du nombre des étrangers (OLE) stipule même, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, que «*l'activité des personnes admises provisoirement peut être autorisée sans examen de la priorité des travailleurs*». Encore faut-il que les employeurs le sachent. À Genève, il est question d'une mention sur l'attestation ad hoc, et les associations donnent à leurs consultants une note explicative destinée aux employeurs. C'est que le temps presse. La nouvelle loi sur les étrangers met en effet fin au subventionnement fédéral pour les admis provisoires, qui seraient toujours assistés après sept ans de séjour.

## AIDE D'URGENCE SUR VAUD Le jeu des chaises

Dans le canton de Vaud, la logique de l'aide d'urgence se concrétise parfois par des petits riens qui en disent long sur le mépris à l'égard des personnes frappées de non-

entrée en matière (NEM) et exclues de l'aide sociale ordinaire. Pour bien marquer l'aspect minimaliste de leur hébergement, leur chambre ne compte pas de chaise. L'automne dernier, un des exclus a passé outre et en a pris une dans le réfectoire. Réaction des responsables: suppression de presque toutes les chaises du réfectoire. Les intéressés étaient-ils censés manger debout ? Suite à l'intervention auprès des responsables de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) d'une personne indignée en contact régulier avec des personnes frappées de NEM, cette mesure a pris fin après quelques jours.

Un exemple de mesure vexatoire qui explique pourquoi le Service juridique d'aide aux Exilé-e-s (SAFE) a tenté de



porter jusque devant le Tribunal fédéral (TF) sa critique de certains points des règlements de la FAREAS. Dans un arrêt du 13 novembre 06, celui-ci a certes confirmé qu'il ne pouvait pas se prononcer sur les règlements d'une fondation de droit privé. Mais il a pris soin de préciser, à l'intention du canton, que les personnes concernées doivent pouvoir recourir contre des comportements chicaniers d'une certaine gravité, notamment en raison de leur caractère répétitif.

## STATISTIQUES 2006

### Une année atypique

Christoph Blocher s'était vanté en 2004 et 2005 d'avoir fait baisser le nombre des demandes d'asile plus que dans les autres pays. Les chiffres 2006 montrent que ce genre de variation conjoncturelle n'est pas si simple à interpréter. Pour 2006, où l'on a tant parlé du durcissement du droit d'asile, les demandes sont en légère hausse en Suisse, alors que l'Union européenne enregistrerait 20% de baisse après le premier semestre. En ce qui concerne les décisions, le chiffre est encore plus étonnant. Dans 16% des cas traités, l'asile est accordé (alors qu'on était plutôt autour de 10% ces dernières années) et il s'y ajoute plus de 40% d'admissions provisoires. Ces taux records risquent cependant bien de redescendre assez vite. Un changement d'analyse pour des pays comme l'Erythée, l'Irak et le Tibet ont en effet conduit à accorder subite-

ment un grand nombre de décisions d'asile ou d'admission provisoire. En outre, la volonté de la Commission de recours en matière d'asile (GRA) de régler certains vieux dossiers avant de se fonder dans le Tribunal administratif fédéral, a également provoqué nombre de décisions positives, car il s'agissait souvent de dossiers lourds, dont la complexité avait entraîné la mise au tiroir.

Yeh

## VALAIS

### Bonne nouvelle !

Le Service cantonal des étrangers vient de mettre sur pied un groupe de travail intitulé «Intégrations des personnes titulaires d'un permis F», regroupant le Service cantonal du Travail, le Service d'Action sociale, l'Orientation professionnelle, le Bureau des Métiers, les Syndicats Chrétiens, un représentant des communes, le Centre Suisse-Immigrés (CSI), le Forum Migration Oberwallis et le coordinateur de l'intégration valaisan. Ce groupe est chargé d'établir un catalogue de mesures appropriées devant permettre une intégration sociale et professionnelle réussie des personnes titulaires de permis F.

Le CSI est naturellement très heureux d'être associé à cette initiative. En effet, voilà de nombreuses années que nous sommes interpellés par certains titulaires de permis F à qui des autorisations de travail ont été refusées ou qui ont entrepris des multiples démarches pour solliciter un emploi, démarches restées vaines en raison du permis F. Dans le cadre de ce groupe de travail, le CSI est chargé d'établir une

liste des requérants admis provisoirement qui se sont adressés à notre permanence pour nous faire part de leurs difficultés à trouver un emploi, liste que nous soumettrons lors de notre prochaine rencontre fin janvier.

Une autre bonne nouvelle nous été transmise au cours de notre première réunion. Le Service cantonal du travail doit depuis le 1<sup>er</sup> janvier, délivrer des autori-

sations de travail aux détenteurs de permis F au même titre que les bénéficiaires de permis B et G, et cela dans tous les secteurs ! Voilà qui devrait permettre à des personnes résidant depuis plusieurs années en Suisse de sortir de leur condition d'assistés, d'être rétablies dans leur dignité et d'envisager ainsi un avenir plus serein.

Françoise Jacquemettaz

## Témoignage

«COMMENT METTRE MA VIE DANS UN QUART D'HEURE.»

# Une audition où se joue un destin

Ceux qui sont proches des requérants d'asile le savent, beaucoup se jouent dans le bon déroulement des auditions au cours desquelles les demandeurs d'asile sont amenés à expliquer leurs motifs d'asile. Les procès-verbaux qui en résultent sont disségués et souvent cités de façon décisive dans la décision des autorités. Dans ce moment capital, les facteurs subjectifs prennent parfois une place prépondérante. En publiant il y a quelques mois un livre marquant les 20 ans de SOS Asile Vaud, nos amis vaudois ont aussi repris des extraits du récit qu'une réfugiée libanaise, Leyla Chammas, a fait, en 1993, de son expérience de requérante d'asile, rejetée de Suisse et finalement accueillie en France. Son témoignage, sur son audition, mérite d'être relu. (Féd.)

On m'a installée devant un bureau. Face à moi, il y avait un monsieur, et une dame qui me posait des questions, un troisième tapait à la machine ce que la dame lui ordonnait.

J'ai été soulagée quand elle a commencé par des questions normales: nom, date, lieu de naissance, scolarité. Puis, une fois encore, le motif pour lequel j'avais quitté le Liban.

Je l'ai regardée, j'ai réfléchi: «*Vouloir vivre n'est-ce pas une raison suffisante ?*»

La dame était bien nourrie, bien maquillée et bien bronzée, elle rentrerait peut-être de vacances et me regardait un peu «d'en haut».

Elle m'a expliqué qu'il ne lui restait qu'un quart d'heure parce qu'elle avait un rendez-vous.

Comment mettre dix-sept ans de ma vie dans un quart d'heure parce que la dame n'avait pas le temps ?

Je me suis sentie idiote de vouloir le lui

expliquer. Elle n'écoutait pas trop, elle résumait ce que je disais en petites phrases pour que le monsieur qui tapait à la machine ne remplisse pas des feuilles pour rien.

Elle m'a redemandé pourquoi j'avais quitté le Liban.

J'ai dit: «*Parce que j'étais dans un abri depuis sept mois*».

Elle a presque sauté de joie: «*Vous mentez, votre mari a dit depuis trois mois seulement*».

## Suisse allemande

CENTRES D'URGENCE POUR NEM

# La logique de la dissuasion

Le régime d'aide d'urgence imposé aux personnes frappées de non-entrée en matière (NEM) vise à déshumaniser l'individu. Tout est fait pour leur rendre le séjour invivable et les pousser à disparaître dans la clandestinité, comme le montrent les exemples ci-dessous relevés en Suisse allemande, où les personnes frappées de NEM et les requérants déboutés de la procédure d'asile sont placés dans des «centres d'urgence» ou «centres minimaux» (Minimalzentren). Petit tour des lieux dans les cantons de Berne et Soleure.

Le canton de Berne, pionnier en la matière, avait déjà concrétisé le principe d'assignation à un territoire (art. 13e L.SEE) bien avant l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 07, en ouvrant deux centres d'urgence, l'un sur le col du Jaun en juin 2004 et l'autre

C'est vrai qu'il y avait peut-être eu quinze jours d'accalmie entre les quatre premiers mois et le reste.

Elle était contente de son intelligence, de m'avoir piégée.

J'ai seulement ajouté que j'étais dans un abri depuis seize ans et je savais qu'elle ne pouvait pas comprendre ça.

Leyla Chammas

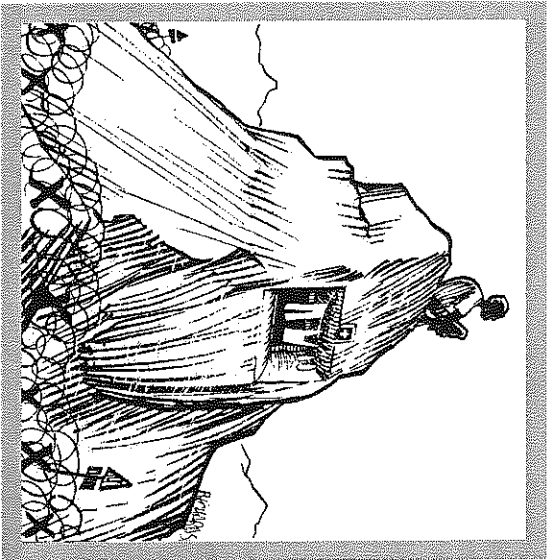
\* «La politique suisse d'asile à la dérive. Chasse aux "abus" et démantèlement des droits». Ed. d'En Bas et SOS-Asile Vaud, Lausanne 2006

qui lui a succédé en 2005, sur l'alpage du Stafelalp: «*Si notre choix s'est porté sur le Col du Jaun, expliquait la Cheffe de l'Office de la population lors d'une conférence de presse le 7 juin 2004, c'est notamment parce que cette solution «(...) n'inclut pas à s'attarder en Suisse.*» Et que: «*D'autres personnes vont l'utiliser également. Il s'agit de personnes qui ont activement empêché leur renvoi ou qui dissimulent leur identité et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision de refus d'entree en matière...*».

## L'abri PC du Jaun

Un des journalistes présents le décrit ainsi dans le *Journal du Jura* du 8 juin

2004: «A l'extérieur, des grillages ont été installés afin que le lieu soit un peu isolé, et pour protéger les requérants



le centre d'urgence du Stafelalp. En 2005, les NEM et d'autres personnes désignées comme des «NIKOS», abréviation de «Nichtkooperativ», ont été logés

déventuels importuns. (...) Les gens sont répartis dans des chambres de quatre à douze personnes (...) Les requérants ne touchent pas d'argent liquide, mais des prestations en nature. Ce sont des bons qu'ils peuvent échanger contre de la marchandise au kiosque tenu par l'ORS (Organisation pour mandats spéciaux et en régie SA) qui gère le centre (...). Très peu de requérants s'y rendirent; d'autres s'enfuirent, telle une mère avec une petite fille de deux ans qui vint chercher de l'aide à... Soleure! Une jeune femme fut hospitalisée, suite à une grève de la faim.

**Sur l'alpage**

A l'abri de protection civile du col du Jaun fermé en novembre 2004, succéda

trois repas par jour. Ils s'y déplacent plus librement, du moins à pied. Mais le fait qu'ils ne disposent d'aucun pécule pour payer les transports publics retient leur liberté de mouvement aux alentours et dans la commune de Lyss où est situé le centre.

**Soleure ne fait pas mieux**

Depuis mai 2006 (auparavant ils bénéficiaient d'aide en espèce et aucun hébergement n'avait été mis à leur disposition), les «NEM» soleurois sont logés dans le centre d'accueil pour requérants d'asile situé sur la montagne du Balmberg, mais ils n'y sont pas nourris. Ils y touchent 8 fr. par jour pour leur entretien, versés sur place tous les jours par le responsable du centre. Le

contrôle de présence est journalier et ceux qui s'absentent perdent leur pécule pour les jours d'absence, voire leur droit à l'hébergement en cas de récidence. Les occupants n'ont pas le droit d'y accueillir des amis pour la nuit. Le visiteur externe doit demander une autorisation au responsable (qui lui est parfois refusée sous divers prétextes) pour y entrer.

**Zürich «dynamise» ses NEM !**

Depuis l'été 2005, le canton de Zürich a trouvé une formule inédite pour à la fois inciter ses NEM à quitter la Suisse et pour entraver toute velléité de se solidariser entre compagnons d'infortune. Il a instauré un système de rotation continue, qu'il a appelé «Dynamisierung». Les personnes frappées d'une NEM, réparties dans cinq centres, doivent faire leur balluchon tous les mercredis et se rendre à l'office des migrations pour y faire renouveler une sorte de «papier d'identité», valable une semaine, attestant de leur condition de NEM. Cette démarche effectuée, ils doivent se rendre au service social cantonal, qui leur indique leur nouveau domicile pour la semaine. Comme les NEM zurichois ne touchent qu'une aide hebdomadaire de 60 francs sous forme de bons Migros, que leurs lieux d'habitation sont éloignés du centre ville, ils se font régulièrement amener dans les transports publics pour avoir resquillé. Actuellement les femmes et les enfants ne sont pas (encore) «dynamisés». (Tiré du bulletin *augenauß*, déc. 2006)

**Là-haut sur la montagne !**

Le lieu est isolé. On y trouve trois téléskis et un restaurant, mais aucun magasin, si bien que les requérants frappés de NEM sont obligés d'utiliser l'autobus circulant de Soleure au Balmberg (prix du billet aller et retour: 11 fr. !) pour faire leurs achats et se procurer le nécessaire. Si les requérants d'asile encore en

procédure, également logés dans ce centre, bénéficient de tickets de bus gratuits, ce n'est pas le cas des personnes frappées d'une NEM. Ils n'ont le droit de consulter un médecin qu'en cas d'urgence et c'est un des responsables du centre, sans formation médicale, qui prend la décision. Depuis quelques mois, les NEM doivent débourser quelques centimes pour des comprimés: anti-douleurs, aspirine etc. (obtenus gratuitement auparavant) distribués sur place par le préposé à la pharmacie.

**Une stratégie efficace**

Le régime drastique, l'isolement et le nombre de centaines de police qui les terrorisent fait qu'au bout de quelques semaines, les NEM soleurois «disparaissent» dans la clandestinité. La méthode, il faut le reconnaître, est efficace et la stratégie de découragement sur laquelle l'Office des réfugiés (actuellement l'Office fédéral des migrations) avait misé dans un rapport de mars 2000 pour se débarrasser des indésirables, a l'air de se réaliser. Les six NEM qui sont encore au Balmberg ne pèsent pas lourd, en regard des centaines de ces «disparus volontaires», soumis dans les centres d'urgence «à une pression psychique insupportable» au point qu'ils ont préféré la clandestinité. Beau résultat pour un pays qui se vante d'être un Etat de droit.

Françoise Kopt



# SUISSE

**22 novembre** Les bureaux romands d'aide juridique pour les réfugiés lancent un appel aux autorités et aux privées: leurs services manquent de moyens pour défendre les requérants d'asile.

**23 novembre** La Suisse et le Chili signent un accord de réadmission des personnes en situation irrégulière, afin de lutter contre les migrations illégales.

**28 novembre** Le conseiller d'Etat vaudois Jean-Claude Memroud défend l'idée d'un centre spécial pour réfugiés difficiles.

dans la clandestinité depuis plus de 2 semaines, afin d'échapper à son renvoi. Elle craint pour sa sécurité en Géorgie.

**4 décembre** La semaine dernière, un charter parti d'Allemagne a rapatrié 35 Africains expulsés sous la contrainte par plusieurs pays européens, dont 6 Camerounais expulsés par la Suisse. 2 nouveaux vols communs sont agendés au 1<sup>er</sup> semestre 07. En 2005, la Suisse a expulsé sous la contrainte 210 personnes, lors de 37 «vols spéciaux» pour un total de plus de 2 millions de francs.

**6 décembre** Le Département fédéral des affaires

politique en Suisse depuis 16 ans, était retourné pour la 1<sup>re</sup> fois dans son pays pour revoir sa famille.

**7 décembre** Rex (VD), la municipalité écrit au Conseil d'Etat pour demander la fermeture du centre pour requérants d'asile de la PAREAS dans un délai d'un an. Le 26 novembre, 53,4% des Belles ont accepté une initiative exigeant le rachat du bâtiment pas la Commune

**8 décembre** Le Conseil fédéral ajoute le Bénin, le Mali, la Croatie, la Moldavie (Transnistrie non comprise), le Monténégro et l'Ukraine à sa liste des pays dits «sûrs». Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Office fédéral des migrations (ODM) n'entrera plus en matière sur les demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays.

**9 décembre** Françoise Kopf, permanente de l'Association IGA-SOS Racisme à Solère reçoit à Genève, le prix du *Courrier* 2006 des droits humains, pour son travail de défense des personnes frappées de non-entrée en matière. (cf. p. 10)

**17 décembre** L'ODM examine l'idée d'une naturalisation à l'essai. Toute personne coupable d'un grave délit durant sa période probatoire se verrait refuser la nationalité suisse.

**19 décembre** Genève, créé en 2002, le Bureau d'intégration des réfugiés pour demain (BIRD) fermera ses portes à la fin de l'année faute de moyens financiers.

**22 décembre** La Coordination Asile Nord vaudois se bat pour la régularisation d'une famille d'Albanais de Kosovo et fait signer des pétitions adressées au Conseil d'Etat.

**1<sup>er</sup> janvier** Entrée en vigueur du durcissement des mesures de contrainte prévues par la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et d'une série de mesures prévues dans la révision de la loi sur l'asile (LAsi) (cf. VE n° 110, déc. 06).

**12 janvier** Inauguration du nouveau Tribunal administratif fédéral (TAF), qui prend le relais de 36 services, dont la Commission de recours en matière d'asile (GRA).

**12 janvier** Berne, la commission du national propose d'ajouter les «tasers» à la liste des moyens admis dans la loi sur l'usage de la contrainte pour expulser les étrangers. Le Conseil fédéral lui-même avait renoncé aux «tasers». (cf. VE n° 101, fév. 05)

**16 janvier** Vaud, les députés refusent de soutenir la création d'un observatoire en matière d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme.

**Sangatte: «l'inhumain au quotidien»**

8 décembre - France, Médecins du Monde publie un rapport concernant la situation des migrants à Calais, après la fermeture en novembre 2002 du centre d'hébergement de Sangatte. Il décrit la situation des quelques 300 migrants présents en permanence dans la ville comme «l'inhumain au quotidien»: abris de fortune, hygiène déplorable, climat de peur suite à la répression policière, bagarres entre bandes de passeurs, présence importante de femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge et de mineurs.

# EUROPE

**30 novembre** Le «Centre on Racism and Xenophobia» présente au Parlement européen un rapport selon lequel les migrants et les minorités ethniques (Roms, juifs, musulmans, mais aussi demandeurs d'asile, réfugiés et migrants) vivant en Europe, souffrent toujours autant de discrimination en matière de logement, d'éducation et d'emploi.

**1<sup>er</sup> décembre** Belgique, des gardes de sécurité dénoncent les traitements inhumains et dégradants infligés à des migrants et des requérants d'asile déboutés dans le centre de détention de Voetm. (Migrant News Sheet, déc. 06)

**5 décembre** France, alors que le gouvernement se félicite de la chute des demandes d'asile en 2006 (de 40,6% de janvier à octobre 06), le

28 novembre, la Commission consultative des droits de l'homme faisait part de son inquiétude concernant le danger de confondre immigration et asile.

**6 décembre** Selon le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE), les 2 communications présentées fin novembre par la Commission européenne (l'une sur l'élaboration d'une politique globale dans le domaine des migrations, l'autre sur la gestion des frontières) ne permettront pas aux réfugiés d'atteindre plus facilement l'Europe.

**19 décembre** Italie, un chaulier transportant 648 migrants clandestins est intercepté au sud de la Sicile. Ces derniers sont transférés dans des centres de rétention.

**27 décembre** Selon des sources officielles, une personne sur 6 meurt en tentant de gagner les îles Ca-

**NEM: vers une pratique plus souple ?**

30 novembre - Genève, après un arrêt du tribunal administratif cantonal qui avait constaté l'absence de base légale pour l'aide d'urgence en nature réservée aux déboutés frappés d'une NEM, le Grand Conseil vote une loi pour y remédier. Grâce à un intense travail de lobbying, sa formulation initiale a été quelque peu assouplie pour y introduire l'idée d'une aide modulable en fonction de la situation personnelle, de la durée du séjour et du comportement de l'intéressé. Mais c'est seulement au stade de la réglementation concrète que l'on pourra savoir comment se concrétisera la principale renouveau des intéressés: en fait, au moins après un certain temps, avec une distribution d'aliments en nature ressentie comme humiliante.

**30 novembre** Vaud, Lela Dgandagavhili, géorgienne, dont le dossier fait partie des «523» requérants déboutés, est entrée

naires. En 2006, quelques 600 corps ont été retrouvés sur les Côtes d'Afrique ou des Canaries, mais le nombre total des migrants ayant péri pendant la traversée est estimé à 6'000.

# MONDE

**28 novembre** Soudan, de violents combats opposent dans la ville de Malakal (sud) des combattants de l'armée populaire de libération du Soudan et l'armée régulière soudanaise.

**1<sup>er</sup> décembre** Tchad, selon le HCR, depuis le début du mois de novembre, 70 villages du sud-est du pays ont été attaqués par des forces armées. La veille, le gouvernement a accepté le déploiement d'une force de maintien de la paix, dans le but d'éviter que le conflit au Darfour ne s'étende aux pays frontaliers.

**6 décembre** République démocratique du Congo (RDC), suite à de nouveaux combats opposant l'armée régulière aux forces du général déchu L. Nkanda, quelques 12'000 habitants de l'est du pays fuient en Ouganda. Le 27 novembre, J. Kabila a été déclaré président après le rejet du recours de J.-P. Bemba contre les résultats de l'élection présidentielle d'octobre dernier.

**10 décembre** Chili, décès du général Pinochet, qui a imposé pendant 17 ans l'une des dictatures militaires les plus dures d'Amérique latine.

**10 décembre** Algérie, un attentat à la bombe contre un bus transportant des employés d'une société américaine fait 1 mort et 9 blessés à l'ouest d'Alger.

**13 décembre** Rwanda, le prêtre catholique A. Seromba est condamné à 15 ans de prison par le Tribunal pénal international pour le Rwanda pour «*génocide et crimes contre l'humanité*» en 1994.

**20 décembre** Sri Lanka, quelques 20'000 civils ta-mouls ont fui ces derniers jours les zones de combat du nord-est de l'île, où s'affrontent l'armée et les Tigres de libération de l'Éelam tamoul.

**20 décembre** Burkina Faso, des violents affrontements entre policiers et militaires font 5 morts à Ouagadougou.

**24 décembre** Un accord de paix est signé à Tripoli entre le président tchadiens et le chef des rebelles du Front uni pour le changement. Début novembre, une vague de vio-

**Violents combats en Somalie**  
12 janvier - Somalie, 7 principaux chefs de guerre acceptent de rendre leurs armes et d'intégrer leurs hommes au sein des forces de sécurité, 15 jours après l'abandon de Mogadiscio par les forces de l'Union des tribunaux islamistes devant l'offensive des troupes gouvernementales soutenues par l'armée éthiopienne. Les violents combats qui ont précédé la prise de Mogadiscio, ont poussé sur les routes des milliers de réfugiés. Le 8 janvier, dans l'extrême sud du pays quelques 70 nomades ont été tués par des attaques aériennes contre des agents d'Al-Qaïda, menées par les aviations américaines et somaliennes.

**18 décembre** Nigeria, voitures piégées, enlèvements d'expatriés: le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger intensifie ses opérations avant l'élection présidentielle d'avril 07. 2 voitures piégées explosent à Port-Harcourt (sud du pays).

lences dans le sud-est a fait plus de 400 morts.

**28 décembre** Le HCR annonce le naufrage de plusieurs embarcations transportant quelque 515 candidats réfugiés somaliens et éthiopiens vers le Yémen,

provoquant la mort de 17 passagers, tandis que 123 sont portés disparus.

**29 décembre** Selon une organisation israélienne indépendante des droits de l'homme, B'tselem, les forces israéliennes ont tué 660 Palestiniens en 2006, soit 3 fois plus qu'en 2005. Les Palestiniens ont tué 17 civils israéliens en Cisjordanie et en Israël en 06, ainsi que 6 membres des forces de sécurité.

**30 décembre** Irak, Saddam Hussein est exécuté par pendaison à Bagdad, pour crimes contre l'humanité

**3 janvier** Tunisie, 12 personnes sont tuées lors d'une fusillade et 15 arrêtées par les forces de sécurité à la poursuite d'un groupe qualifié de «*dangereux criminels*». C'est la 2<sup>ème</sup> fusillade en 10 jours aux abords de Tunis.

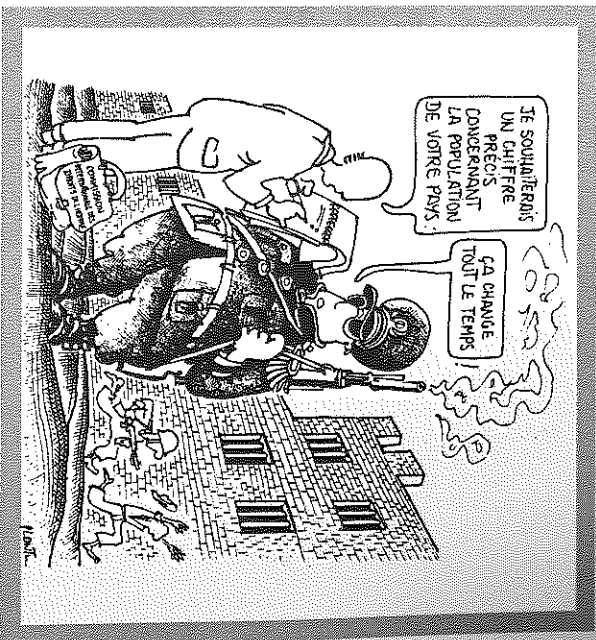
**7 janvier** Inde, des centaines de policiers et militaires effectuent des raids contre des bastions de rebelles dans l'Etat d'Assam (nord-est). En 4 jours, ces derniers ont tué 69 personnes lors d'attaques contre des travailleurs saisonniers.

**10 janvier** Afghanistan, l'OTAN annonce la mort de 150 rebelles talibans dans l'est du pays.

**11 janvier** Bangladesh, le président proclame l'état

d'urgence suite à de violents affrontements dans la capitale entre manifestants de l'opposition et la police. Il repousse les élections législatives prévues le 22. Le pays est secouru depuis des mois par une profonde crise politique.

**15 janvier** Népal, nouvelle étape de la transition politique, avec l'entrée en force des rebelles maonistes dans un parlement intérimaire, conséquence de l'accord de paix scellé fin novembre, qui a



**11 janvier** Éthiopie, l'ancien dictateur marxiste Mengistu reconnu coupable de génocide, est condamné à la prison à vie par contumace.

**11 janvier** Maroc, le gouvernement nie avoir expulsé fin décembre quelques 70 réfugiés enregistrés auprès du HCR, qui ont été rafles et abandonnés à la frontière algérienne avec quelques 300 migrants.

mis fin à 10 ans de guerre civile.

**17 janvier** Irak, alors que de nouveaux attentats font au moins 28 morts, les Nations unies déclarent que plus de 34'000 civils ont été tués et que plus de 36'000 autres avaient été blessés en 2006 dans les violences en Irak. Le 11 janvier, Georges Bush a annoncé l'envoi de 21'500 soldats supplémentaires en Irak.

## Mes racines

En été ou au printemps  
Je me souviens de mes déracinements  
Pour tous les déracinés, ici et là  
Ma peine est toujours là.

En été ou au printemps  
Les déracinés dans leur fondement  
Seront morts par éclairs blancs  
Ma peine est avec moi, tout le temps.

Je me suis enracinée difficilement  
J'avais besoin de vivre dignement  
Ma peine m'abandonne péniblement  
Elle reste avec moi, tout le temps.

Mes racines avaient besoin de liberté  
Elles vont là où elles trouvent une possibilité  
Le bonheur chante en moi à présent  
Ma peine, je la sens tout le temps.